



## DELIBERATION 2019-06

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Garantie d'emprunt à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de la gendarmerie**

Suite à l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, à l'évolution démographique de la ville et à un secteur d'intervention étendu, l'Etat a sollicité la commune pour réaliser une extension des locaux de service de la gendarmerie ainsi que 7 nouveaux logements de fonction.

La création des 7 logements sera portée et financée par l'Office Public Hérault Habitat. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future de la gendarmerie sera cédée à Hérault Habitat.

Hérault Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte une garantie sur l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces logements à hauteur de 50%.

Le complément de 50% sera garanti par le département de l'Hérault.

L'accord de la collectivité sur cette garantie d'emprunt est une condition préalable à l'avancement de ce projet tant pour les services de l'Etat que pour Hérault Habitat.

Les caractéristiques du prêt seraient les suivantes :

Prêt PLF (Prêt Logements de Fonction) de la Caisse des Dépôts et Consignation  
Montant prévisionnel : 960 000 €  
Taux : 2,90%  
Durée : 40 ans

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 50% à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de fonction de la gendarmerie selon les caractéristiques indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas

